



**DECLARATION PREALABLE
CREATION OU REMPLACEMENT DE
VELUX**

- Dossier en 3 exemplaires dont 1 en couleur
- Formulaire rempli, daté et signé
- Plan de situation du terrain (localiser la parcelle dans la commune)
- Extrait plan cadastral (localiser l'emplacement du projet)
- Etat actuel : photo en couleur de la toiture existante et plan de toiture de l'existant
- Projet : plan de toiture faisant apparaître l'implantation des velux, descriptif précis des velux (dimensions – matériaux – couleurs)

A remettre à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture, ou dans la boîte au lettres de la Mairie ou par courrier à Mairie – 2 place Jules Masse – 73310 SERRIERES EN CHAUTAGNE